

PR-463 A

17 août 2006

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 mars 2006 en vue du bouclage du crédit de 1 300 000 francs destiné au quadrillage topographique des parcs, à l'achat de 2000 arbres et à l'achat de véhicules électriques.

Rapport de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz.

La commission des finances s'est réunie le 24 mai 2006, sous la présidence de M. Gérard Deshusses. Les notes de cette séance ont été prises par M^{me} Coré Cathoud, que la rapporteuse remercie chaleureusement.

Cette proposition de bouclage de crédit a pour but de présenter au Conseil municipal le décompte final de l'opération citée en titre.

Rappel de la proposition

PFQ 90.02 (11^e PFQ) Le crédit extraordinaire de 1 300 000 francs voté par le Conseil municipal le 23 novembre 1982 (rapport N° 273 A) se décompose de la manière suivante:

	<i>Crédit</i>	<i>Dépense</i>	<i>Différence</i>
	Fr.	Fr.	Fr.
Quadrillage topographique des parcs	300 000,00	303 094,95	3 094,95
Achat de 2000 arbres	450 000,00	450 000,00	0
Acquisition de véhicules électriques	550 000,00	550 372,65	372,65
Totaux	1 300 000,00	1 303 467,60	3 467,60

Cet objet a été traité parmi d'autres propositions concernant le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, en présence du conseiller administratif M. Manuel Tornare, accompagné par l'ensemble de ses directeurs et chef-fe-s de service, à savoir M. Philippe Aegerter, directeur du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, M. Sami Kanaan, directeur adjoint, M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse, M. Pierre Hausheer, administrateur du Service social, M^{me} Marie-Françoise de Tassigny, déléguée à la petite enfance, M. Jean-Claude Schaulin, chef du Service des pompes funèbres et cimetières, M^{me} Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, M^{me} Yveline Cottu, cheffe du Service des espaces verts et de l'environnement, et M^{me} Dominique Moret, comptable du Service des espaces verts et de l'environnement.

Lors de cette audition, vu la clarté et la simplicité de la proposition, aucune question n'a été posée par les commissaires présent-e-s, si bien que, mise aux voix, la proposition PR-463 a été approuvée à l'unanimité des membres présents.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 3467,60 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires du quadrillage topographique des parcs et de l'acquisition de véhicules électriques.

Art. 2. – Les annuités d'amortissement du crédit concerné seront modifiées dès le budget de fonctionnement 2007, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article premier.